

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

**Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport
« PACT »**

Termes de référence

Spécialiste en télécommunications et du numérique au sein de la Cellule Infrastructures

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général du projet

En 2019, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a initié le Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT) avec l'appui de ses partenaires internationaux, notamment la Banque Mondiale. Ce projet a pour objectif de fournir une connexion résiliente, sûre et durable dans et entre les provinces sélectionnées dans la région du Kasaï et la partie orientale de la RDC, et d'accroître la transparence du Fonds National d'Entretien Routier (FONER), de la Régie des Voies Aériennes (RVA) et de l'Autorité de régulation de Poste et de Télécommunication (ARPTC).

Le PACT s'articule autour de quatre composantes et sous composantes techniques ci-après :

Composante 1 : Gouvernance Sectorielle pour une Connectivité Améliorée

- *Sous-composante 1.1 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Routier*
- *Sous-composante 1.2 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur de l'Aviation*
- *Sous-composante 1.3 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Numérique*
- *Sous-composante 1.4 : Gestion du Projet*

Composante 2 : Programme d'Amélioration des Transports et de la Connectivité Numérique

- *Sous-composante 2.1 : Amélioration de la Connectivité Routière*
- *Sous-composante 2.2 : Amélioration de l'Infrastructure aéroportuaire*
- *Sous-composante 2.3 : Amélioration de l'infrastructure numérique*

Composante 3 : Mesures Environnementales et Sociales

- *Sous-composante 3.1 : Soutien à la Mise en Œuvre des Normes Environnementales et Sociales*
- *Sous-composante 3.2 : Gestion et Préservation Durables des Forêts*
- *Sous-composante 3.3 : Gestion de la Motorisation des Véhicules pour la Réduction des Émissions*
- *Sous-composante 3.4 : Activités d'Autonomisation des Femmes*

Composante 4 : Composante de Réponse d'Urgence Contingente – CERC

L'Accord de financement du Projet PACT, sous référence Crédit : IDA-71610 Don N° : E 0850, a été signé le 28 juin 2022 par le Gouvernement de la RDC et la Banque mondiale. Les Conditions Additionnelles d'entrée en vigueur qu'il comportait ayant été satisfaites, ledit Accord de financement est entré en vigueur le 27 mars 2023.

1.2. Agence d'exécution

1.2.1. Mission

L'Agence d'exécution du Projet est la CI du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP). Créée par Arrêté Ministériel n° CAB/TPI/024/MN/ FK03/2004 du 7 octobre 2004, la CI a une mission générale d'appui institutionnel au MITP, notamment de Maître d'ouvrage délégué des projets sur financements internationaux. En ce qui concerne le PACT, la CI sera chargée (i) de la gestion générale et du suivi des activités du projet, (ii) de la gestion fiduciaire, (iii) de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour tous les contrats exécutés dans le cadre du projet, (iv) de la coopération étroite avec les agences de maîtrise d'œuvre, et (v) de l'interaction avec la Banque mondiale, et en général avec tous les bailleurs de fonds qui interviennent dans le secteur routier et numérique.

1.2.2. Structure de la Cellule infrastructures

La Cellule Infrastructures comprend en son sein :

➤ trois (3) sections opérationnelles ci-après :

- Routes ;
- Voiries ;
- Administration et Finances.

➤ Quatre (4) unités :

- Environnement et social ;
- Passation des Marchés ;
- Audit interne ;
- Géomatique et Numérique.

1.3. Contexte et justification du poste

Le projet dans le cadre des sous-composante 1.3 « *Assistance technique à la gouvernance du secteur numérique* » et 2.3 « *Amélioration de l'infrastructure numérique* » prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités prévus dans le PAD (voir extrait en annexe) en étroite collaboration avec les parties prenantes du Secteur, le Ministère de PTNTIC et les Agences gouvernementales (SOCOF, ARPTC, FDSU, etc) y compris leurs points focaux, et les parties prenantes privées impliquées dans la mise en œuvre des activités du numérique.

Dans la sous-composante 1.3, il est prévu principalement le renforcement de la gestion du secteur numérique et l'accroissement des investissements du secteur privé dans les infrastructures numériques par la mise en œuvre des activités d'amélioration de la gouvernance du secteur et de mobilisation des capitaux privés.

La sous-composante 2.3 prévoit principalement, l'installation de conduits avec ou sans fibre optique, dans l'emprise des routes du projet (RN2 tronçons Mbuji mayi – Kabinda – Mbanga soit 280 km et Kanyabayonga – Butemba soit 160 km) et toute assistance technique associée nécessaire au processus.

C'est dans ce contexte que la CI, Agence d'exécution du projet, tire la justification pour recruter un Consultant individuel Expert en télécommunications et du numérique ayant l'expertise nécessaire pour accompagner la CI dans la coordination, la gestion et le suivi des activités liées aux télécoms et au numérique du projet en particulier et de la CI en général.

En tant que membre du personnel de la CI, l'Expert en télécommunications et du numérique, sera intégré au sein de l'Unité Géomatique et Numérique de la CI.

2. MISSION DE L'EXPERT

2.1 Objectifs de la mission

Placé(e) sous l'autorité du Coordonnateur de la CI en liaison avec le Responsable de l'Unité Géomatique et Numérique, le ou la Spécialiste en télécommunications et du numérique sera chargé(e) de définir et de mettre en œuvre les activités liées au développement des télécommunications et numériques en RDC comme prévu dans le projet, y compris, mais sans s'y limiter, aux activités dans les Sous-composantes 1.3 « *Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Numérique* » et 2.3 « *Amélioration de l'infrastructure numérique* » du projet PACT l'examen et la supervision des activités liées aux télécommunications et au numérique pendant les travaux routiers financés par le projet, et aussi les aspects stratégiques, institutionnels, légaux et réglementaires liés au volet fibre optique du projet et gouvernance du secteur.

2.2 Attributions et tâches

A ce titre, le Spécialiste en télécommunications et du numérique travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du projet et aura pour mission de :

- Superviser et gérer toutes les activités liées aux Sous-composantes 1.3 et 2.3 du projet PACT, y compris la budgétisation et le suivi d'exécution des activités des entreprises, consultants, fournisseurs et prestataires de services sélectionnés pour assurer les différentes activités liées à ces Sous-composantes ;
- Contrôler régulièrement les progrès et les résultats par rapport aux objectifs opérationnels et financiers des Sous-composante 1.3 et 2.3 et en rendre compte au Coordonnateur de la CI ;
- Être le responsable technique de la CI sur les questions liées aux télécommunications et du numérique dans le cadre du projet, telles que la connectivité Internet, le déploiement d'infrastructures numériques (fibre optique), les équipements numériques, etc. et assurer la liaison avec les parties prenantes pour préparer/réviser les spécifications techniques et les conditions contractuelles pour les activités des Sous-composante 1.3 et 2.3 ;
- Examiner les documents techniques et les rapports d'avancement soumis par les consultants chargés des études de faisabilité technique pour différentes activités dans le cadre des Sous-composante 1.3 et 2.3 et coordonner les contributions des parties prenantes du secteur;

- Préparer en collaboration avec les parties prenantes du secteur, les termes de référence des études techniques et assistances techniques du secteur du numérique en tenant compte du projet du numérique en cours de préparation ;
- Se tenir au courant des tendances émergentes en matière de connectivité numérique, d'accès à large bande et du développement/gouvernance de secteur, afin de conseiller la CI et les parties prenantes du projet sur les nouveaux développements et les meilleures pratiques émergentes susceptibles d'influencer positivement la conception, la planification et l'exécution, etc. du projet, y compris en effectuant des recherches ad hoc si nécessaire ;
- Aider à la préparation des rapports d'avancement, du plan de mise en œuvre des activités du numérique ;
- Soutenir le processus de planification et appuyer l'élaboration et le suivi du PTBA du projet pour les activités télécoms et numériques ;
- Aider l'Unité de Passation de Marchés (UPM), les parties prenantes et les bénéficiaires concernés à préparer/affiner/réviser les termes de référence techniques et les documents d'appel d'offres, ainsi que l'évaluation des offres liées aux activités des Sous-composante 1.3 et 2.3 du Projet ;
- Réaliser des examens détaillés des spécifications techniques des contrats et des livrables pour la mise en œuvre des activités télécoms et numériques ;
- Faire la revue et valider les études, rapports et des projets d'exécution réalisés par les entreprises et approuver par les missions de contrôle ;
- Analyser et effectuer le contrôle qualité des livrables reçues dans le cadre des activités de la partie numérique du Projet et vérifier, conformément aux normes, la réception des équipements ou de l'infrastructure financés dans le cadre du projet, en préparant les rapports correspondants ;
- Appuyer la mise à jour du manuel d'exécution du projet lorsque des modifications ou des compléments sont nécessaires ;
- Assurer la liaison et la coordination avec le Ministère et les agences gouvernementales (PTNTIC, SOCOF, ARPTC, FDSU, etc.), y compris leurs points focaux, et les parties prenantes privées impliquées dans la mise en œuvre des activités du numérique ;
- Contribuer techniquement et opérationnellement à l'élaboration, à la revue et à l'appui du processus d'adoption des politiques stratégiques et des textes juridiques du secteur financé par le projet ;
- Travailler en étroite collaboration avec les autres experts pour la prise en compte des aspects numériques lors de la conception des infrastructures et partager les données techniques servant de référence aux autres experts du Projet ;
- Appuyer la création et le développement du dialogue public-privé entre le gouvernement de la RDC et les acteurs privés du secteur numérique ;
- Préparer et participer aux réunions, séminaires, conférences et autres événements et programmes organisés par le gouvernement, les bailleurs de fonds et d'autres organisations en ce qui concerne les questions liées au développement numérique ;

- Signaler rapidement les problèmes/préoccupations/risques internes/externes liés à l'exécution des activités du numérique afin de s'assurer que les questions sont traitées à temps pour ne pas affecter les calendriers ;
- Proposer les étapes ou mesures nécessaires pour surmonter tout retard critique dans la mise en œuvre des activités ;
- Veiller à ce que toutes les activités du numérique soient réalisées conformément aux obligations contractuelles ;
- Assurer la fonction de Point focal pour l'Unité de Gestion de Projet de transformation digitale en RDC (UGP) en cours de préparation, pour l'équipe de la Banque mondiale en ce qui concerne les activités numériques ;
- Exécuter toute autre tâche jugée nécessaire par le Coordonnateur de la CI.

2.3 Obligation du Spécialiste en Télécommunication et du numérique en matière d'établissement des rapports

Le Spécialiste en Télécommunication et du numérique établira :

- les rapports d'activités trimestriels d'avancement des activités des sous-composantes 1.3 et 2.3 dans les 30 jours de la fin du trimestre ;
- les rapports annuels d'activités des sous-composantes 1.3 et 2.3 dans les 60 jours de la fin de l'année considérée ;
- le PTBA relatif aux sous-composantes 1.3 et 2.3 dans le délai fixé par la projet ;
- Le rapport d'achèvement de sa mission ;
- Tout autre rapport ou note qui pourrait lui être demandé par la Coordination de la CI dans le cadre de ses prestations.

2.4 Durée et lieu de la mission

Le Spécialiste en Télécommunication et du numérique signera un contrat d'un (1) an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances jugées satisfaisantes par la CI. Il sera basé à Kinshasa, au siège de la CI du MITP.

2.5 Profil de l'expert

Le Spécialiste en Télécommunication et du numérique doit justifier d'une expérience dans la conception et la mise en œuvre des initiatives en matière d'infrastructure et d'accès numériques.

Il doit notamment :

- Être Titulaire d'un Diplôme de Master ou Ingénieur (BAC+5) en télécommunication, en ingénierie informatique/réseau, Technologies de l'information et de la communication (TIC), Systèmes d'information ou tout autre diplôme équivalent ;
- Disposer d'au moins 10 années d'expérience professionnelle globale dans le domaine de la technologie de la TIC et/ou le secteur du numérique ;
- Justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives en matière d'infrastructure de fibre optique et d'accès numériques en Afrique. Une expérience en RDC serait un atout ;

- Avoir au moins une expérience dans la mise en œuvre d'infrastructure de fibre optique haut débit (Backbone). Une expérience en déploiement de réseaux mobiles serait un atout ;
- Disposer de solides compétences et des certifications dans le domaine en relation avec l'Infrastructure réseau et télécoms, la Régulation des télécoms, la Fibre Optique, ...;
- Avoir une connaissance avérée des principales questions réglementaires et politiques liées au secteur des télécommunications et au développement du marché de la fibre optique en RDC, serait un atout majeur;
- Avoir une capacité à bien travailler sous pression et à respecter des délais serrés attestés par une expérience dans un projet financé par les bailleurs de fonds internationaux serait un atout majeur ;
- Avoir la capacité à travailler en équipe et à collaborer avec d'autres institutions/services ;
- Avoir des bonnes compétences rédactionnelles - capacité à rédiger des documents techniques et des rapports de synthèse ;
- Parler et écrire couramment le français. La connaissance de l'Anglais est un atout.

2.6 Critères de performances clés

L'efficacité et la performance du Spécialiste en Télécommunication et du numérique seront mesurées en fonction de :

- La capacité de mise en œuvre des activités des sous-composantes 1.3 et 2.3 du projet et de la rapidité de détection et résolution des points de blocage ;
- La qualité du suivi et de la mise en œuvre des activités des sous-composantes 1.3 et 2.3 ;
- La capacité à coordonner, à planifier et à suivre l'exécution des activités du PTBA.

Les performances du Spécialiste en Télécommunication et du numérique seront évaluées semestriellement par le Coordonnateur de la CI sur la base du plan de travail convenu et des résultats attendus.